



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 octobre 2025

Référence :
2025-10-23-01

Objet de la délibération :
**Désignation du secrétaire
de séance**

Membres élus	19
Membres en fonction	17
Membres présents	15

Vote à main levée
Pour : 17
Contre :
Abstention :

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture de
Mulhouse

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 octobre à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de Landsers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Daniel ADRIAN, Maire.

Présents : M. ADRIAN Daniel, Mmes CLAVIER Yvette, HANNAUER Barbara, MIHELIC Sandie, WIRTH Isabelle, ZINGLE Mireille, MM. BEHRA Alain, CONRATH Roger, LETOUBLON Olivier, MERCIER David, PUGIN Eric, RESCH Julien, SUTTER Michel, WURTZEL André, ZAEPFFEL Claude.

Excusées représentées :

Mme MISSUD Eléonore donne procuration à M. ADRIAN Daniel
Mme PREAU Françoise donne procuration à Mme MIHELIC Sandie

Objet de la délibération : Désignation du secrétaire de séance

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu' « au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner M. Hervé DEMARK, directeur général de la Mairie de Landsers, en qualité de secrétaire pour cette séance du Conseil.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

NOMME Monsieur Hervé DEMARK en qualité de secrétaire pour la séance du Conseil Municipal du 23 octobre 2025.

Pour copie conforme et certification du caractère exécutoire de la présente délibération à compter du 24 octobre 2025.

Le Maire
Daniel ADRIAN



Le secrétaire
Hervé DEMARK